

**DURÉE**  
4,00000 jours (soit 32 heures)

**PRIX**  
1 415 € par participant  
Soit 1 698 € TTC  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Bureaux d'études
- Architectes
- Coordonnateurs SPS
- Economistes de la construction
- Techniciens de la construction
- Agents de repérage des polluants des bâtiments
- Futurs diagnostiqueurs immobiliers

**PRÉREQUIS**

- Pour valider votre inscription :
- Inscrivez-vous en ligne
  - Complétez vos coordonnées
  - Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

# Diagnostic Immobilier Obligatoire : Repérage des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante Avant Vente : MPCA

**OBJECTIFS**

Savoir appliquer les modalités de réalisation des missions de repérage de l'amiante conformément à la réglementation.

**PROGRAMME**

- L'amiante et ses utilisations
- Risques liés à l'inhalation d'amiante
- Réglementation de la santé publique sur le repérage de l'amiante
- Rôle, obligations et responsabilités des différents intervenants
- Modalités de repérage des matériaux et des produits contenant de l'amiante et évaluation de leur état de conservation
- Normes en vigueur
- Protection des intervenants
- Prélèvements et analyses des matériaux
- Mesures d'empoussièrement
- Techniques de traitement de l'amiante

**Cas pratique sur le terrain**

- Le rapport de repérage
- Bilan de stage



**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1  
Conforme à l'arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des  
compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique  
de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen  
visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des  
organismes de certification

